

revue de l'économie
Paraît 5 fois par an
Abonnement annuel : 999 F
Abonnement étudiant : 699 F
Prix au numéro : 240 F
Éditée et distribuée par
les Éditions Couleur Savoir **EVO**
et la société coopérative
Les Amis de Politique
avec le soutien
de la Communauté française
de Belgique

Rédaction, abonnements

rue d'Anderlecht 4
B-1000 Bruxelles
Tél. 32 (0) 2 512 50 90
Fax 32 (0) 2 514 52 31
E-mail evo.bxl@wanadoo.be

Service commercial, publicité

boulevard Tirou 16 - boîte 24
B-6000 Charleroi
Tél. 32 (0) 71 30 19 39
Fax 32 (0) 71 30 48 78
E-mail evo.carolo@wanadoo.be

L'État social actif, vu de Manage

Encadrer les groupes sociaux les plus
vulnérables et laisser le champ libre aux acteurs
privés marchands les plus puissants. Est-ce
bien cela, l'État social actif ?

PAR ABRAHAM FRANSSEN



Direction

Henri Goldman
Hugues Le Paige
Bernard Richelle

Rédaction

Mateo Alaluf
Corine Barella
Luc Carton
Pascal Delwit
Albert Faust
Abraham Franssen
Henri Goldman (rédacteur en chef)
Serge Govaert
Anne Grauwels
Stany Grudzielski
Irène Kaufer
Thomas Lemaigre
Hugues Le Paige
Gabriel Maissin
Philippe Marlière (Londres)
José-Manuel Nobre-Correia
Andrea Rea
Bernard Richelle
Anne-Françoise Theunissen
Lydwine Verhaegen
Stefan Verschuere
Pierre Walthéry
Henri Wajnblum
Etienne Wattecamps
Willy Wolsztajn

Ont participé à ce numéro :

Dominique Cabiaux, Yves Cartuyvels, Vincent de
Coorebyter, Jean-Marie Dermagne, Pascal Fenaux,
José Gotovitch, Pierre-Yves Lambert, Florence Loriaux,
Michel Nollet, Josly Piette, Girolamo Santocono,
Jean-François Tefnin, Marc Vandercammen,
Leen Van Damme, Philippe Van Muylder,
Christel Verhas, Paul Wynants



Politique est imprimé
sur papier 100 % recyclé
et blanchi sans chlore.

Fin mars, le gouvernement présentait une batterie de mesures visant à favoriser l'insertion des allocataires sociaux sur le marché de l'emploi. Regroupées sous l'intitulé «Troque l'aide pour un boulot» (1), le principe de ces mesures apparaît simple et de bon sens : plutôt que de payer chômeurs et minimexés à ne rien faire ce qui, d'un point de vue individuel, entretient leur déqualification et leur démoralisation et, d'un point de vue statistique, contribue au maintien d'un taux élevé de chômage et d'inactivité, l'activation des allocations sociales, accompagnée de la mise en place de filières d'insertion adaptée, doit stimuler la motivation des allocataires sociaux à l'emploi et permettre aux employeurs d'engager à un moindre coût ces personnes difficilement employables au regard des exigences du marché de l'emploi.

Ainsi se trouve concrétisé le vocabulaire d'«État social actif» qui, à l'échelle européenne, fédère désormais libéraux sociaux et socialistes renoués dans la recherche d'une troisième voie, à même de dépasser leur antagonisme idéologique séculaire, et de refonder les modes d'intervention de l'État pour gérer la question sociale. Le nouvel État social actif tourne ainsi le dos au vieux État providence supposé passif.

Désormais, l'État ne doit plus se contenter de garantir à chacun un revenu minimal de remplacement ou d'existence. Il doit surtout inciter, stimuler, accompagner — et au besoin contraindre — les allocataires sociaux à sortir de leur condition de dépendance, à s'activer, se former et prendre des initiatives en vue de créer ou de trouver un emploi — ou à défaut un boulot, ou à défaut un job...

Sommes toutes, ces mesures ne font que prolonger les nombreux dispositifs visant à l'employabilité des surnuméraires du marché de l'emploi : plan d'accompagnement des chômeurs, ALE, contrat d'intégration pour les jeunes de moins de 26 ans demandeurs du minimex, stages de recherche active d'emplois, «passerelles Interim» pour favoriser l'insertion des chômeurs de longue durée dans le circuit de l'Interim, cellules d'insertion socio-professionnelle dans les CPAS où on apprend à éplucher les petites an-



(1) On pourrait s'étonner de voir ainsi un État moderne à l'ère du capitalisme intégral légitimer son action en mobilisant des références qui évoquent un système d'échanges pré-capitalistes et non-monnaies, à moins qu'il ne s'agisse d'amadouer ces bons sauvages un peu bornés et supposés rétifs aux charmes du travail que sont les Sabines et les Gastons.



nonces, à rédiger un CV, à se présenter à un employeur... L'insertion est ainsi devenue une catégorie phare des politiques sociales. Plus exactement, elle est apparue comme la réponse symbolique et politique donnée à la question sociale de l'exclusion.

Au nom de l'autonomie de l'individu et de son projet, on fait ainsi porter sur les exclus la charge de leur insertion, avec une sollicitude très moralisatrice. Et, derrière la carotte de l'emploi, agitée sur le mode de la stimulation et de l'accompagnement, le bâton du contrôle, de la sanction et de l'exclusion n'est jamais loin (2). Les exclusions des chômeurs de longue durée du bénéfice des allocations de chômage (4), les conditions de moralité imposées de facto aux demandeurs d'aide au CPAS, les visites domiciliaires des inspecteurs de l'ONEM et, de manière générale, la suspicion administrative et l'opprobre sociale sont bien là pour rappeler que l'assurance et l'assistance sociales ne sont légitimes que pour autant que leurs bénéficiaires fassent la preuve de leur disposition à en sortir au plus vite. Bref, faute d'être activées par ses bénéficiaires, l'assurance et l'aide sociale sont menacées d'être désactivées par l'État.



TROQUE L'AIDE POUR DES LICENCIEMENTS

Fin mars également, la multinationale Bombardier annonçait la fermeture de «son site de production» de Manage, condamnant au chômage 400 travailleurs et leurs familles, sans même considérer les effets en cascades sur les multiples activités (sous-traitances, services...) qui gravitent autour d'une grande entreprise. Par définition, un «site

de production», cela se déplace, surtout quand il appartient à une multinationale.

Les cris d'indignation des responsables politiques de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel étaient d'autant plus sincères, et leurs réactions virulentes et outrées qu'en l'occurrence, il n'y a pas grand chose à faire. Tout juste peuvent-ils s'inquiéter du respect des formes à défaut de pouvoir contrer les décisions de fond, ou faire relire, par des experts de haut niveau, les notes de bas de page des contrats de commande conclus avec la multinationale pour voir si, à tout hasard, ils ne prévoient pas une condition de localisation de la production...

Dans ce cas-ci, pas d'État social actif, ni même passif. Juste un État impuissant à imposer sa «volonté» à une entreprise privée qui a pourtant largement bénéficié des commandes publiques et des multiples efforts consentis pour lui garantir un «environnement favorable»: centre de coordination pour le rapatriement des bénéfices, aides publiques à la recherche-développement, formation des travailleurs, avantages fiscaux, aménagement des infrastructures, modération salariale et réduction des cotisations sociales, etc.

Bref, au même titre que les allocataires sociaux (mais à une toute autre échelle), la multinationale Bombardier a bien bénéficié des ressources de la collectivité. Mais ici, l'aide publique n'est liée à aucune condition de réciprocité et ne prévoit aucune mesure de pression ou de sanction. Pas de saisie sur bénéfices — qui, pour l'ensemble de la multinationale Bombardier, ont augmenté de 18 % l'an passé —, ni d'envoi d'huissiers, ni d'obligation de remboursements, aucun de ces désagréments qu'expérimentent les chômeurs et les allocataires sociaux lorsqu'ils ne sont pas suffisamment actifs ou manquent à leurs obligations

État actif pour les uns, et tout bonnement impuissant pour les autres. Le troc pour les uns, un marché de dupes pour les autres.



TOLÉRANCE ZÉRO ET INDULGENCE MAXIMALE

On ne résiste pas au rapprochement de cette approche discriminatoire et, pourquoi ne pas le dire, «de classe» à l'œuvre dans les politiques économiques et sociales avec les projets du Ministre de la Justice en vue d'assurer la sécurité des citoyens. Livré de manière brute et sans concertation préalable, le Plan de Sécurité de Marc Verwilghen a au moins le mérite de la franchise sur les priorités assignées aux institutions policières et judiciaires.

D'une part, plusieurs projets renforcent la stigmatisation, la criminalisation et la pénalisation des jeunes de milieu populaire, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes d'origine étrangère. En matière de délinquance juvénile, l'accent est mis sur une réaction policière et pénale musclée (tolérance zéro pour certains quartiers, procédures accélérées de jugements, appels à la délation, adoption des écoles par la police, enfermement des mineurs...).

D'autre part, en matière de criminalité en col blanc et de fraude fiscale, l'accent est mis sur la dépénalisation grâce à des procédures administratives et l'«autorégulation par les entreprises elles-mêmes» (3).

Bref, selon que vous soyez riche et puissant ou pauvre et misérable..., que vous organisiez un carrousel TVA pour un préjudice à la collectivité de plusieurs milliards ou que vous pratiquiez le vol à l'étalage, votre probabilité de connaître les geôles de Forest n'est pas la même.

(2) Cette double logique de compassion et de répression est un écho contemporain à la distinction séculaire entre bons et mauvais pauvres qui traverse toute l'histoire du «social-assistenciel» depuis le moyen-âge. Aux premiers, la pitié; aux seconds, la potence.

(3) 200 000 chômeurs suspendus d'allocations ces dix dernières années pour chômage de durée «anormalement longue».

(4) Lire aussi la contribution d'Yves Cartuyvels dans ce numéro.

"Que faire, en matière d'emplois, face à des firmes multinationales qui ont la planète comme terrain de jeu, que faire, en matière de fiscalité, face à des groupes organisés disposant des moyens les plus sophistiqués d'ingénierie fiscale?"

Cette iniquité dans les intentions n'est d'ailleurs que le reflet des priorités effectivement poursuivies actuellement. La délinquance juvénile — que l'on peut en bonne partie qualifier de délinquance d'exclusion — cristallise toutes les inquiétudes médiatiques et politiques et focalise les moyens policiers et judiciaires les plus importants. En revanche, par la faiblesse des moyens qui sont consacrés à la prévenir et à la réprimer, la délinquance organisée en col blanc bénéficie de facto d'une quasi-impunité. Pour cette délinquance-là, il n'est question ni de *snelrecht*, ni d'engagements supplémentaires de magistrats.

Tolérance zéro pour les uns, complaisance structurelle pour les autres; xénophobie contre les uns, connivence culturelle pour les autres.

«C'EST TODI LES P'TITS QUI TRINQUENT ET QU'ON SPOTCHE»

Bien sûr, on connaît les justifications de chacune de ces logiques prise isolément :

- comment ne pas reconnaître que l'inadéquation de leur profil et de leurs compétences, ainsi que le coût de leur engagement représente un frein à l'insertion des personnes les moins qualifiées?

- comment imaginer, à l'échelle d'une région ou même d'un pays, favoriser la localisation durable de filiales de multinationales autrement qu'en leurs proposant les conditions les plus attractives?

- comment ne pas admettre que la délinquance urbaine représente un véritable préjudice pour ceux qui en sont victimes et qu'elle nécessite des réponses adaptées, à la fois préventives et répressives?

- comment ignorer que toute mesure de contrôle (levée du secret bancaire, renforcement des moyens

d'inspection) ne fera qu'intensifier l'évasion fiscale organisée que l'on prétend combattre?

Enfin, que faire, en matière d'emplois, face à des firmes multinationales qui ont la planète comme terrain de jeu, que faire, en matière de fiscalité, face à des groupes organisés disposant des moyens les plus sophistiqués d'ingénierie fiscale?

De fait, il est plus facile de répondre aux défis que pose le chômage en encadrant les chômeurs plutôt que les acteurs dominants du marché; il est plus facile de répondre au sentiment d'insécurité en s'en prenant aux «jeunes allochtones» — au moins, on les identifie et on les repère facilement — qu'en s'attaquant aux formes plus structurées de criminalité organisée qui affiche généralement toutes les apparences de la respectabilité.

Pourtant, là est précisément la tâche aveugle. En fin de compte, ces différents arguments ne sont que l'expression d'un rapport de force qui vise à soustraire les rapports marchands de la régulation politique et démocratique, alors qu'il s'agit bien de rapports sociaux au moins aussi déterminants pour la qualité du vivre ensemble que les relations de voisinage ou de quartier. Tout se passe comme si le marché était hors de la société. Il relève de la fatalité, de la main invisible, et possède sa propre Loi (la loi du marché).

Limiter l'action de la puissance publique à l'encadrement des plus vulnérables pour mieux permettre la liberté d'action et l'impunité des plus forts ne peut qu'alimenter le sentiment que «C'est todi les petits qui trinquent et qu'on spotche» et la perte de confiance des citoyens dans les institutions publiques — qui est d'ailleurs d'autant plus forte que l'on est au bas de l'échelle sociale.

On se prend à rêver d'un État réellement actif dans l'encadrement et la régulation des acteurs écono-

miques dominants qui, parce qu'ils sont les plus puissants, ont aussi le plus de responsabilités (5). On se prend à rêver d'un État qui s'engage effectivement pour protéger les citoyens les plus vulnérables des abus collectifs qui, de manière préméditée et organisée, portent atteinte à la sécurité d'existence de centaines de personnes.

Donc oui à l'État social actif, mais non à un État qui fait de l'activation à un nouveau mode de gestion et de contrôle de l'exclusion.

Donc oui à un État garant de la sécurité des citoyens, non à un État garde-chiourme.



CONCLUSION POLITIQUE...

Encadrer les comportements et les mentalités des plus vulnérables et laisser le champ libre aux acteurs privés marchands les plus puissants sont les deux versants du projet de société de la droite libérale et sécuritaire.

S'il n'est guère étonnant de voir ces priorités promues, avec plus ou moins de nuances, par les partis libéraux, il serait plus inquiétant qu'écologistes et socialistes se laissent embarquer dans cette (troisième) voie sans issue ou se limitent à en gérer l'accompagnement social (en ajoutant un volet préventif par-ci, un accompagnement thérapeutique par-là) (6).

Pour les socialistes et les écologistes, qui représentent la majorité au sein de la coalition arc-en-ciel, il serait peut-être temps de passer de la concurrence de gauche à la convergence de gauche. ■

ABRAHAM FRANSSEN

12 avril 2000

(5) À cet égard, le Plan «Rosetta», en prévoyant une obligation, certes subsidiaire, d'embauche des jeunes par les entreprises, constitue une avancée positive. C'est sous doute pour cela qu'il suscite aussi les critiques les plus virulentes de la FEB.

(6) Comme tendrait à l'indiquer la répartition des responsabilités ministérielles aux différents niveaux de pouvoir de l'État fédéral. Aux libéraux les finances, la justice et la police; aux socialistes, les affaires sociales et l'emploi; aux écologistes, les services aux personnes (enseignement, santé, mobilité, aide à la jeunesse).